



## SAFARI-CFMI | PROJET DE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

### SECTEUR : FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR)

#### • Données contextuelles

Le Togo, avec une population de 7,3 millions d'habitants et un revenu par habitant de 570 \$ (en 2014), reste parmi les « pays les moins avancés ». Il est placé 162<sup>ème</sup> sur 188 pays avec un Indice de Développement Humain de 0,588 en 2015. Cette pauvreté est particulièrement prononcée en milieu rural (taux de pauvreté de 80%). Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie représentent respectivement 45% et 21% du PIB national, ainsi que 54% et 15% des emplois occupés. Or, les fortes contraintes de disponibilité en capital humain constituent des freins non négligeables pour ces deux secteurs. Dans l'agriculture, l'introduction d'innovations se heurte bien souvent à une population d'agriculteurs peu éduquée et rétive au changement. Dans l'industrie, principalement localisée dans la zone industrielle du port de Lomé, seul port en eaux profondes de la région, le manque de qualifications a pour conséquence directe que les employeurs du secteur se tournent vers une main d'œuvre étrangère pour les travaux spécifiques. D'un autre côté, le chômage évalué à 4,2% en 2015, et le sous-emploi évalué à 22%, des jeunes sortant du système éducatif, restent l'un des problèmes majeurs de la société togolaise. Chaque année, plus de 110.000 jeunes sortent du système éducatif togolais sans véritable diplôme ni académique, ni professionnel. Le dispositif de formation professionnelle est à la fois insuffisant et fortement dégradé, ne répondant pas aux enjeux sociaux et économiques du pays.

Dans ce sens, l'Etat togolais, avec l'appui financier de l'AFD, a mis en œuvre le projet de renforcement des dispositifs de formation agricole et industrielle qui vise à accompagner le développement de ces deux secteurs via la formation d'une main d'œuvre apte à s'insérer durablement dans l'économie nationale.

Sur une de ses composantes, il a pour objectif de renforcer les acquis d'un précédent projet sur la Modernisation de la Formation Professionnelle en Partenariat avec le Secteur Privé (CTG1127) ayant abouti à la création du Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI) de Lomé. L'autre composante contribuera à répondre à l'enjeu majeur de l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural.

#### DONNES CLES DU PROJET SAFARI-CFMI

<b>Pays bénéficiaire</b>	Togo
<b>Division technique</b>	EDU
<b>Financement</b>	7 M€ subvention
<b>Réf. Convention</b>	CTG1207
<b>Durée</b>	4 ans (2017-2021)

#### • Finalités et objectifs du projet

Le projet vise à contribuer au développement des filières de formation professionnelle et à l'insertion des jeunes. Plus spécifiquement, il a pour objectifs de :

- (i) structurer et améliorer le dispositif de formation agricole et rurale et d'insertion (composante 1 – Structuration et Amélioration de la Formation Agricole et Rurale et de l'Insertion SAFARI) ;
- (ii) assurer la pérennisation et la diversification des filières de formation au Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (composante 2 – CFMI).

La suite de la présente fiche traite exclusivement de la composante 1 – SAFARI.

#### • Résultats & impacts attendus

Les principaux résultats attendus du projet sont de :

- (i) accompagner la diversification, l'amélioration qualitative et l'accroissement quantitatif de l'offre de formation proposée par les centres FAR via des appuis spécifiques aux centres de formation professionnelle ;
- (ii) renforcer les capacités des services centraux en matière de coordination, de pilotage, d'harmonisation et d'accompagnement de la FAR au niveau national.

## • Structuration de la composante SAFARI

L'objectif de cette composante est d'accompagner la structuration et le développement du dispositif de formation agricole et rurale.

Dans cette perspective, le projet finance :

### 1. Les appuis aux centres de formation suivant une typologie simplifiée des centres et une logique ascendante en partant de l'existant :

Il s'agit :

- pour tous les centres actifs, de la fourniture de services d'appui-conseil et renforcement de capacités, élaboration et mise à jour de projet d'établissement, recyclage des formateurs, mise à disposition d'outils de gestion administrative simples (budget, comptabilité, etc.) ;
- pour les centres intermédiaires et dynamiques, de la mise à disposition d'équipements avec éventuel transfert de propriété par l'Etat pour les centres dynamiques et ;
- pour les centres dynamiques uniquement, de la construction de nouvelles infrastructures ou la réhabilitation de bâtiments existants.

### 2. L'appui institutionnel:

Il s'agit de :

- la formation à distance en ingénierie et économie de la formation à l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de cadres des ministères ;
- renforcement de capacités des services ministériels en ingénierie et suivi-évaluation de projets ;
- appui aux réflexions du ministère concernant la coordination de la FAR (ex. inspectorat compétent pour la FAR) et la problématique de l'installation insertion des jeunes en agriculture et le renforcement de capacités de l'Association Professionnelle des Centres de Formation Agricole et Rurale (APCFAR).

### 3. La coordination du projet :

Cette sous composante finance l'appui technique et organisationnel à la mise en œuvre du projet

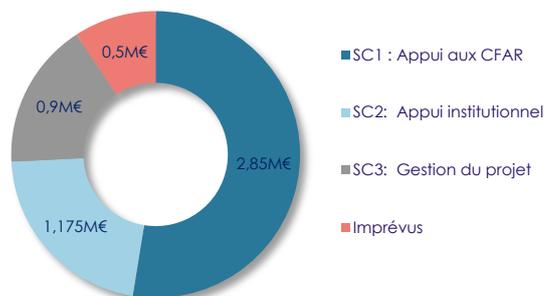
## • Mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage de la composante SAFARI est assurée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). La mise en œuvre au quotidien du projet est assurée par une Unité de Suivi et de Coordination de Projet (USCP). L'USCP est appuyée par une assistance technique internationale. Un comité de pilotage réunira les différents acteurs concernés par la FAR au niveau national, notamment le MAEP, le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP), le ministère du Développement à la base et de l'emploi des jeunes et l'APCFAR.

## • Financement

Le projet est cofinancé par l'AFD à hauteur de 7M€ en subvention, dont 5 M€ pour la composante SAFARI. La contribution de l'Etat togolais de 1,625M€, dont 425K€ pour la composante SAFARI.

Répartition du financement



## | CONTACTS

**Siège de l'AFD à Paris :**

**Florian MUGNIER**  
Responsable équipe projet au sein de la  
Division EDU  
[mugnierf@afd.fr](mailto:mugnierf@afd.fr)

**Agence de l'AFD à Lomé :**

**Manon PENEAU**  
Chargée de projets secteur social, finance  
publique et gouvernance  
[peneaum@afd.fr](mailto:peneaum@afd.fr)